

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 1

Artikel: Mali et communauté internationale
Autor: Fiankan-Bokonga, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'armée libanaise est faible face à ses voisins, mais également face aux nombreux groupes armés dans le pays.

International

Mali et communauté internationale

Catherine Fiankan-Bokonga

Journaliste, vice-présidente de l'Association de la Presse Etrangère en Suisse et au Lichtenstein (APES), consultante internationale

Plus que jamais les problèmes de sécurité en Afrique interpellent l'ensemble de la communauté internationale car ils constituent dans un premier temps une menace pour l'équilibre politique et sécuritaire de certaines régions, mais aussi à long terme pour l'Occident. Longtemps considéré comme exemple de démocratie et de stabilité, le Mali -un des pays les plus pauvres au monde- bascule dans l'anarchie du jour au lendemain suite à un coup d'Etat militaire. L'actuelle stabilité réclame le soutien de la communauté internationale pour éviter que cet Etat sahélien replonge dans la violence en entraînant une partie de la sous-région.

Lors du coup d'Etat opéré en mars 2012, les jeunes militaires, dirigé par le lieutenant Amadou Sanogo, revendiquant le renversement du Président Amadou Toumani Touré (ATT), reprochent au pouvoir « l'incapacité du gouvernement à donner aux forces armées les moyens nécessaires de défendre l'intégrité de notre territoire national. »

En effet, depuis janvier 2012, la rébellion Touareg se manifeste par des attaques du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) et du mouvement salafiste Ansar Dine dans le Nord du pays.

Très rapidement, cette vaste région -environ 20 fois la superficie de la Suisse- englobant les villes de Gao, Kidal et Tombouctou, tombe dans les mains de groupes mêlant radicalisme islamique et criminalité transnationale.

Malgré sa réputation de bon élève, le régime du Président ATT s'est appuyé sur ce qu'*International Crisis Group* qualifie de « maillage lâche de relations personnelles, clientélistes, voire mafieuses, avec des élites régionales aux loyautés réversibles. »¹ Plusieurs représentants de l'Etat étaient étroitement impliqués dans le trafic de stupéfiants et, les enlèvements effectués par Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) surtout entre 2003 et 2011.²

¹ *Rapport Afrique* No.189, juillet 2012

² Mohammad Ould Mohamedou, « The Many Faces of Al Qaeda in the Islamic Maghreb, » Geneva, Centre for Security Policy, May 2011.

C'est ainsi que l'Etat a en grande partie perdu sa crédibilité et son autorité dans le Nord du pays.

Préoccupé par ces éléments et les menaces de l'installation d'un tel territoire terroriste, la Communauté internationale -ONU, Union Européenne, Etats-Unis, France- a exercé sa pression sur le nouveau pouvoir en place pour permettre une intervention militaire internationale. Elle s'est rendue compte que malgré l'impression positive initiale de l'action diplomatique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la médiation confiée au Burkina Faso ne pourrait satisfaire l'ensemble des parties. De plus, un projet de déploiement d'une force africaine a mis du temps à être conçu. Il a finalement été validé par une résolution (2085) du Conseil de Sécurité des Nations Unies en décembre 2012.

A ce stade, il devint clair que pour une mise en œuvre de la résolution onusienne, seule une intervention armée extérieure permettrait de rétablir rapidement l'ordre, la sécurité et l'intégrité du territoire.

Soutenue dans son action par l'ensemble de la Communauté internationale, la CEDEAO, l'Union Africaine (UA) et les pays voisins (Algérie, Niger, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal et Mauritanie), la France intervient militairement au Mali le 11 janvier 2013 dans le cadre de l'opération SERVAL.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, la communauté internationale est présente par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali.³

Dans son bilan de fin d'année le chef de la MINUSMA, le Hollandais Bert Koenders rappelle que le mandat de la mission « comprend notamment l'accompagnement du Gouvernement et des acteurs maliens pour la sécurisation et la stabilisation des régions du Nord, le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire malien, la protection des droits de l'homme, le

³ MINUSMA/Résolution 2100 du Conseil de Sécurité des Nations unies (2012).



Le Tchad, pays allié de la France, a fourni plus d'un millier de soldats, sur les 3'000 militaires venus pour assurer la stabilité du Mali.



Le président malien IBK, main dans la main avec le président Français, François Hollande.

retour de la Justice et la réforme du secteur de la sécurité. » Ce n'est pas un hasard car depuis quelques temps des voix s'élèvent contre la présence étrangère sur le territoire malien. Le citoyen lambda ne comprend pas pourquoi tous ces étrangers s'installent à Bamako, que SERVAL se retire du Nord alors que l'insécurité est encore présente, que des attentats ont encore lieu – notamment à Tessalit en octobre et Kidal en décembre.

Le Président malien Ibrahim Boubacar Keita (IBK) a déclaré lors de son passage à Paris pour le Sommet France-Afrique que « la communauté internationale nous oblige à négocier sur notre sol avec des gens qui ont pris des armes contre l'Etat. » D'après lui, les forces françaises ont empêché le Mali de rétablir l'autorité de l'Etat à Kidal, alors que cela a été fait à Gao et à Tombouctou. Cette remarque fait-elle partie d'une stratégie pour reprendre pied dans le Nord et satisfaire une opinion publique mécontente ?

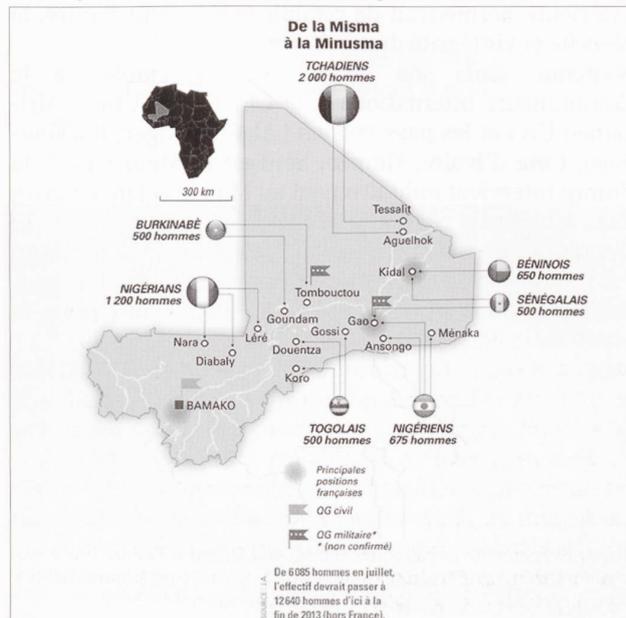
Visiblement, IBK souhaite se démarquer en faisant la chasse à l'impunité. Le Général Sanogo, chef de l'ex-junte militaire, a été inculpé et devra répondre devant la justice de son rôle dans diverses affaires. La saisine, le 27 décembre, par le Gouvernement malien de l'Assemblée nationale, où siège la Haute Cour de Justice, afin de juger ATT de haute trahison est un autre élément. Accusé d'avoir facilité « la pénétration et l'installation des forces étrangères sur le territoire national, en ne leur opposant aucune résistance » et d'avoir « détruit l'outil de défense » l'ancien président risque la peine de mort.

Pour l'heure, de nombreux défis restent à relever : en particulier les processus de cantonnement et de désarmement, qui se trouvent encore dans une phase préliminaire.

2014 est une année charnière pour le Mali. L'aspect sécuritaire devra être prioritaire, car les groupes terroristes affaiblis ne sont nullement démantelés. Une collaboration étroite avec la communauté internationale est donc indispensable pour instaurer et surtout maintenir la paix sur l'ensemble du territoire malien.

C. F.

Carte représentant la disposition des contingents de la MINUSMA.



A ce jour, seule la moitié des forces initialement prévues au sein de la MINUSMA sont arrivées.

